



Litiage factures internet impayees et delais de prescription

Par **milicevice**, le **04/10/2009** à **13:36**

Bonjour,

Je vis à l'étranger depuis février 2006. En decembre 2005 j'ai souscrit à un abonnement internet (je ne suis même plus sûre du fournisseur, c'est loin, ça devait être Tiscali).

Je suis donc partie à l'étranger mais mon abonnement est resté actif sans être utilisé pendant 1 an à peu près, date à laquelle j'ai envoyé un courrier de résiliation (mais pas l'apreuve car sans A/R).

J'avais d'ailleurs complètement oublié tout ça jusqu'à ce que:

- Il y a 2 semaines ma mère (l'abonnement était sur sa ligne fixe, à mon nom) a reçu un appel d'un cabinet d'huissiers Piquet Molitor au sujet d'impayés sur cet abonnement
- Ils lui ont fait parvenir un courrier (non recommandé en tarif économique à mon nom) d'une "ultime demande de règlement à l'amiable" (rien n'avait été envoyé avant.... Ultime?!!) exigeant le paiement d'une somme de 180 euros pour factures impayées de decembre 2007 et janvier 2008 (avec numero des factures) + 4 autres factures anterieures (sans plus d'informations).
- Ils donnent un délai de 8 jours pour payer à dater de leur date d'envoi (rappel envoyé en tarif éco, la lettre a mis 3 jours à arriver)

* Je ne regarde jamais mes relevés de compte (erreur, je sais) et en y jetant un coup d'oeil j'ai vu qu'en novembre 2007 il y a eu un prélèvement internet: l'abonnement n'a jamais été arrêté, lettre arrivée ou pas, je ne peux rien prouver, suis en faute, d'accord

* Decembre 2007, compte courant bloqué pendant quelques jours avant réapprovisionnement, donc le prélèvement a dû être bloqué, d'où facture impayée, pour janvier je ne comprends pas pourquoi il y a eu blocage.

Malgré tout ça, et certaines erreurs ou laisser aller de ma part concernant ma gestion et suivi des abonnements, ce cabinet est-il en droit d'exiger un paiement maintenant??

- J'ai cherché sur le net le délai de prescription de ce genre de choses: factures internet: UN an! Donc il y a prescription! (article L11 du code des Postes et des telecommunications)

Je n'ai jamais rien reçu de leur part!

Puis je me base sur ça pour contester leur requête? Est-ce un argument incontestable?

Merci de votre attention pour ce très très long post!